

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 21 MAI 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	19	19 + 5 pouvoirs

Date de convocation
15 mai 2024

Date de publication
23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Raynald INGELAERE pouvoir à Angélique CHEVRE, Pascale PETIT pouvoir à Philippe BORDE, Emmanuel PROVIN pouvoir à Bruno LORILLERE, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Simone DEVAUX.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07_21052024

N°07 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EGLISE SAINT MACLOU – AVENANT N°2
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre signé le 5 avril 2015 avec la EURL Eric Pallot Architectes relatif à la restauration générale des extérieurs et des voûtes de l'église Saint Maclou, un allongement de la durée de réalisation de la tranche conditionnelle 3 de 2.5 mois est nécessaire ce qui induit des coûts de maîtrise d'œuvre supplémentaires. Cette prolongation de délai induisant un coût supplémentaire est présentée sous forme d'avenant.

Les modifications introduites par l'avenant sont les suivantes :

- Prolongation du délai de la tranche conditionnelle 3 de 2.5 mois
- Coûts de déplacement et temps supplémentaires consacrés à l'opération

Montant initial H.T.		259 270,70 €
Avenant 1 H.T. :	+	26 294.39 €
Montant après avenant 1 :	=	285 565.09 €
Avenant 2 H.T :		5 000.00 €
Montant après avenant 2 HT	=	290 565.09 €

Le montant de l'avenant en plus-value s'élève donc à 5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC soit 1.93 % du montant du marché initial.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilité du 14 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 en plus-value au marché « Maîtrise d'œuvre » des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Maclou de la EURL Eric Pallot Architectes pour un montant global 5 000.00 € HT soit 6 000.00 € TTC portant le nouveau montant du marché à 290 565.09 € HT soit 348 678.11 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PB', written vertically.

....., secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style.